

DEPARTEMENT
DU LOIRET

CAISSE DES ECOLES DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 24 JUIN 2026

Nombre d'Administrateurs en exercice : 10

OBJET : Affectation du résultat 2025

Le Président, soussigné, certifie que la convocation du Conseil d'Administration et la liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles ont été affichées à la Mairie, conformément aux articles L 2121 – 10, L 2121 – 25 et R 2121 – 11 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 24 Juin à 18h00, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie HAMEAU, Vice-Présidente

PRESENTS :

M MAUBERT, représentant Monsieur le Préfet,
Mme HAMEAU, Vice-Présidente,
M THIBAUDAT, Mme BERANGER. Mme LOQUET,
M LENORMAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président de la Caisse des Ecoles
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles



Nathalie HAMEAU

ABSENTS EXCUSES :

M RIVIERE DA SILVA, Président,
M BASSEZ, Inspecteur de l'Education Nationale,
Mme GAMBONI. Mme VIEIRA.

Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 24 juin 2026

2026-006 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles expose :

Le compte financier unique 2025, voté par le Conseil d'Administration, fait apparaître les résultats suivants :

Résultat d'investissement de clôture 2025 (A)	5,03 €
Reports de crédits :	
Dépenses (B)	0,00 €
Recettes (C)	0,00 €
Solde des reports de crédits (C-B)	0,00 €
Résultat d'investissement de clôture 2025 après intégration des reports (A+C-B)	5,03 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2025	108 816,88 €
---	---------------------

Selon la législation en vigueur, l'assemblée doit au minimum couvrir le déficit d'investissement constaté après intégration des reports de crédits par affectation en réserve de la part correspondante de l'excédent de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

En recettes d'investissement :	
article 1068 : réserves	0,00 €
En section de fonctionnement :	
article 002 : résultat de fonctionnement reporté	108 816,88 €

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Président.

Pour le Président de la Caisse des Ecoles
Et par délégation
La Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles



Nathalie HAMEAU

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 045-264508862-20260624-2026CDE007-DE



« Le Président certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »